

TOURCOING - COMMUNE

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : DCP2022\_0253 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/12/2022

Objet : MARCHÉ ESPACES VERTS

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 02/12/2022 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : d\_cision 0253 ESPACES VERTS.pdf

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20221201-DCP2022\_0253-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 02/12/2022



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI\_2022\_0253

**Objet** : Signature des marchés ; 22.149, 22.153 et 22.154 relatifs à l'entretien des espaces verts pour la ville de Tourcoing

### APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 & L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2020-452 portant délégation de signature au Premier Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le code de la Commande Publique ;

Considérant que par la délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame la Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la nécessité de recourir à un marché pour l'entretien des espaces verts de la ville de Tourcoing ;

Considérant le résultat de l'analyse des offres et le procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 30.11.22.

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : De signer les marchés suivants :

- marché 22.149 portant entretien des espaces verts pour le secteur 1 : Nord-Ouest » et le marché 22.153 pour le secteur 2 « Sud-Est » avec la société **METROPOLE ESPACES VERTS** sis ZA TEMPLEMARS, 59175 TEMPLEMARS et dont le SIRET est le 348 072 901 00021 pour un montant maximum annuel de 100 000 HT pour chacun des marchés.

- marché 22.154 portant entretien des espaces verts pour le secteur 3 dont l'exécution est réservée aux structures de l'article 2113-7 du code de la commande publique avec **l'association CANAL** sis 232, Boulevard Constantin DESCAT, 59200 TOURCOING et dont le SIRET est le 418 782 628 00020 pour un montant maximum annuel de 100 000 HT.

**Article 2** : L'ensemble du marché est conclu pour une durée initiale d'un an à compter du 01 janvier 2023 pouvant être reconduit tacitement trois fois. La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial.

**Article 3** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- La Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le **01 DEC. 2022**



Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint au Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jean-Marie Vuylstecker', written over a horizontal line.

**DELAIS ET VOIES DE RECOURS :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié sur le site de la Ville le :